

Réunion d'information du 27 février 2017

REGARDS CROISÉS

RISQUES PROFESSIONNELS – PATRIMOINE PRIVE

RISQUES PRIVES – PATRIMOINE PROFESSIONNEL

VS




cegecoba
Centre de Gestion Agréé

Jean-Philippe VASSEUR

Notaire assistant


ASSAPROL
ASSOCIATION AGRÉÉE DES
PROFESSIONS LIBÉRALES
DU BASSIN DE L'ADOUR

{ 1 }

PREMIERE PARTIE



PROTECTION DU PATRIMOINE PRIVÉ CONTRE LES RISQUES DE LA VIE PROFESSIONNELLE



Sommaire



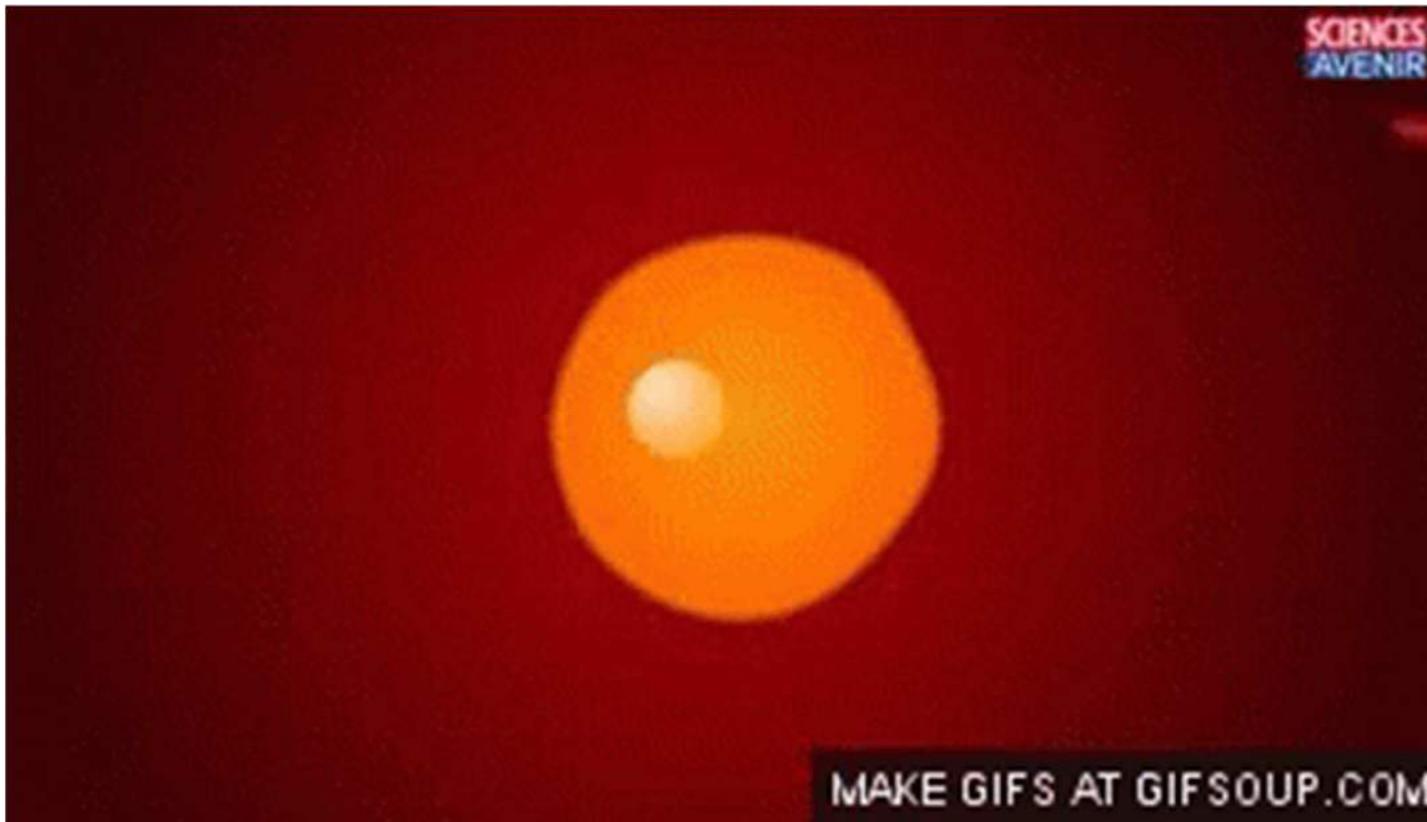
PROTECTION DU PATRIMOINE PRIVÉ CONTRE LES RISQUES PROFESSIONNELS

IDENTIFIER LES RISQUES

COMPRENDRE LES MECANISMES DE
RIPOSTE

LES OUTILS DE PREVENTION

IDENTIFIER LES RISQUES



IDENTIFIER LES RISQUES



COMPRENDRE LES MECANISMES DE RIPOSTE



LABAUTE



COMPRENDRE LES MECANISMES DE RIPOSTE



COMPRENDRE LES MECANISMES DE RIPOSTE



DIT AUTREMENT ...

Situation organisée



LES OUTILS DE PREVENTION



LES OUTILS DE PREVENTION



ISOLER L'OUTIL PROFESSIONNEL

ISOLER LE PATRIMOINE IMMOBILIER

ISOLER LE PATRIMOINE FINANCIER

ORGANISER L'INSAISSABILITE

LIMITER LES ENGAGEMENTS

LES OUTILS DE PREVENTION



ISOLER L'OUTIL PROFESSIONNEL



ISOLER L'OUTIL PROFESSIONNEL



COMPARATIF SOCIÉTÉS COMMERCIALES

	SNC	SARL	EURL	SA	SAS	SASU
Responsabilité des associés	Indéfinie et solidaire	Limitée aux apports				
Responsabilité du dirigeant	Responsabilité civile et pénale					

ISOLER L'OUTIL PROFESSIONNEL



COMPARATIF SOCIÉTÉS D'EXERCICE LIBÉRAL

	SCP	SELARL	SELURL	SELAFA	SELAS	SELASU
Responsabilité des associés	Indéfinie et solidaire	Limitée aux apports				
		Responsabilité sur l'ensemble du patrimoine pour les actes professionnels				
Responsabilité du dirigeant	Responsabilité civile et pénale					

ISOLER L'OUTIL PROFESSIONNEL



FOCUS SUR L'EIRL



ISOLER L'OUTIL PROFESSIONNEL



Activités éligibles

Même
auto-
entrepreneur

Commerciale

Artisanale

Libérale

Agricole

*Le mineur non émancipé est
éligible pour activité artisanale ou
agricole*



ISOLER L'OUTIL PROFESSIONNEL



Mécanisme Général

« Patrimoine Privé »

« Patrimoine Affecté »



Au choix



Immobilier professionnel



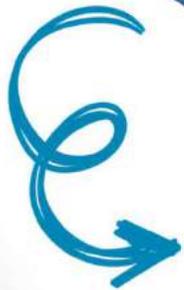
ISOLER L'OUTIL PROFESSIONNEL



Mécanisme Général



En principe, seul le patrimoine affecté constitue le gage des créanciers



Selon certains auteurs : Particulièrement intéressant pour les professions libérales au regard de la responsabilité professionnelle

ISOLER L'OUTIL PROFESSIONNEL



Les difficultés liées à la nature des dettes

Le sort des dettes mixtes

**Le sort des dettes non affectées sur
des biens affectés**

**Le sort des dettes antérieures à
l'affectation lorsque le créancier a
formé opposition à la déclaration
d'affectation**



ISOLER L'OUTIL PROFESSIONNEL



Les difficultés liées à la confusion des patrimoines

Si manquement grave aux règles d'affectation

Si manquement grave aux obligations comptables et fiscales

Si fraude avérée aux droits des créanciers



ISOLER L'OUTIL PROFESSIONNEL



Les difficultés liées aux créanciers fiscaux et sociaux

Si manoeuvres frauduleuses

Si inobservation grave et répétée des obligations fiscales ou sociales



ISOLER L'OUTIL PROFESSIONNEL



Les difficultés d'accès au crédit

**L'entrepreneur ne peut pas se porter
caution de l'EIRL et engager son
patrimoine privé**

*Accrues
si déclaration
d'insaisissabilité*

*Désaffectation
partielle
d'un bien*

***Seules
Solutions***

*Sûreté
consentie sur
un ou
plusieurs biens*

LES OUTILS DE PREVENTION



ISOLER LE PATRIMOINE IMMOBILIER



LES OUTILS DE PREVENTION



ISOLER LE PATRIMOINE IMMOBILIER

LE MECANISME

LES OUTILS DE PREVENTION



ISOLER LE PATRIMOINE IMMOBILIER

SCI
A

SCI
B

SCI
C



LES OUTILS DE PREVENTION



ISOLER LE PATRIMOINE IMMOBILIER

LES EFFETS

LES OUTILS DE PREVENTION



ISOLER LE PATRIMOINE IMMOBILIER

La Société Civile Immobilière (SCI) a une personnalité juridique propre

*Les créanciers ne pourront pas saisir l'immeuble.
Ils pourront seulement saisir les parts*

Absence de valeur marchande des parts

Surtout si les conseils suivants sont respectés

LES OUTILS DE PREVENTION



ISOLER LE PATRIMOINE IMMOBILIER

LES BONS CONSEILS

LES OUTILS DE PREVENTION



ISOLER LE PATRIMOINE IMMOBILIER

- ✓ Multiplier les sociétés
- ✓ Attribuer une partie des parts à sa famille
- ✓ Prévoir une co-gérance avec un membre de la famille
- ✓ Prévoir une révocation à l'unanimité des gérants
- ✓ Prévoir une clause d'agrément
- ✓ Tenir une comptabilité et au moins une AG par an
- ✓ Envisager un démembrement des parts

LES OUTILS DE PREVENTION



ISOLER LE PATRIMOINE IMMOBILIER

LES LIMITES

LES OUTILS DE PREVENTION



ISOLER LE PATRIMOINE IMMOBILIER

- ✓ *La fraude aux droits des créanciers – L'action paulienne*
- ✓ *La procédure collective – Exclusion de l'associé*
- ✓ *La fictivité de la société*
- ✓ *La confusion de patrimoine*

LES OUTILS DE PREVENTION



ISOLER LE PATRIMOINE FINANCIER



LES OUTILS DE PREVENTION



ISOLER LE PATRIMOINE FINANCIER

MÊME MÉCANISME

MÊMES EFFETS

MÊMES PRÉCAUTIONS

MÊMES LIMITES

LES OUTILS DE PREVENTION



ORGANISER L'INSAISSABILITÉ

L'INSAISSABILITÉ DE L'IMMOBILIER

L'INSAISSABILITÉ DE L'ASSURANCE-VIE

LE DEMEMBREMENT DE PROPRIÉTÉ

LA TONTINE

LES OUTILS DE PREVENTION



L'INSAISSABILITE DE L'IMMOBILIER NON PROFESSIONNEL



LES OUTILS DE PREVENTION



L'INSAISSABILITE DE L'IMMOBILIER NON PROFESSIONNEL

LES CONDITIONS

LES OUTILS DE PREVENTION



L'INSAISSABILITE DE L'IMMOBILIER

✓ Ne bénéficie qu'à l'entrepreneur individuel

A l'exclusion :

✓ *du dirigeant de société*

✓ *de l'associé même tenu solidairement et indéfiniment du passif social*

✓ *de l'associé d'une société créée de fait ?*

LES OUTILS DE PREVENTION



L'INSAISSABILITE DE L'IMMOBILIER

✓ Exercer une activité professionnelle

✓ Peut importe l'activité (commerciale, artisanale, industrielle, agricole ou libérale)

↳ Concerne également les agents commerciaux

↳ Attention aux activités exercées à l'étranger

LES OUTILS DE PREVENTION



L'INSAISSABILITE DE L'IMMOBILIER

✓ Concerne les immeubles au sens strict du terme

A l'exclusion :

✓ *des autres lieux de résidence : péniches, bateaux, mobile home,...*

✓ *des parts de société civile immobilière*

✓ *des meubles meublants*

✓ *des fruits et revenus des immeubles (loyers)*

LES OUTILS DE PREVENTION



L'INSAISSABILITE DE L'IMMOBILIER

✓ *L'immeuble doit avoir une affectation non professionnelle*

Le cas des immeubles mixtes

Le cas des immeubles non professionnels inscrits à l'actif du bilan

LES OUTILS DE PREVENTION



L'INSAISSABILITE DE L'IMMOBILIER NON PROFESSIONNEL

LA MISE EN OEUVRE

LES OUTILS DE PREVENTION



L'INSAISSABILITE DE L'IMMOBILIER

✓ Pour la Résidence Principale

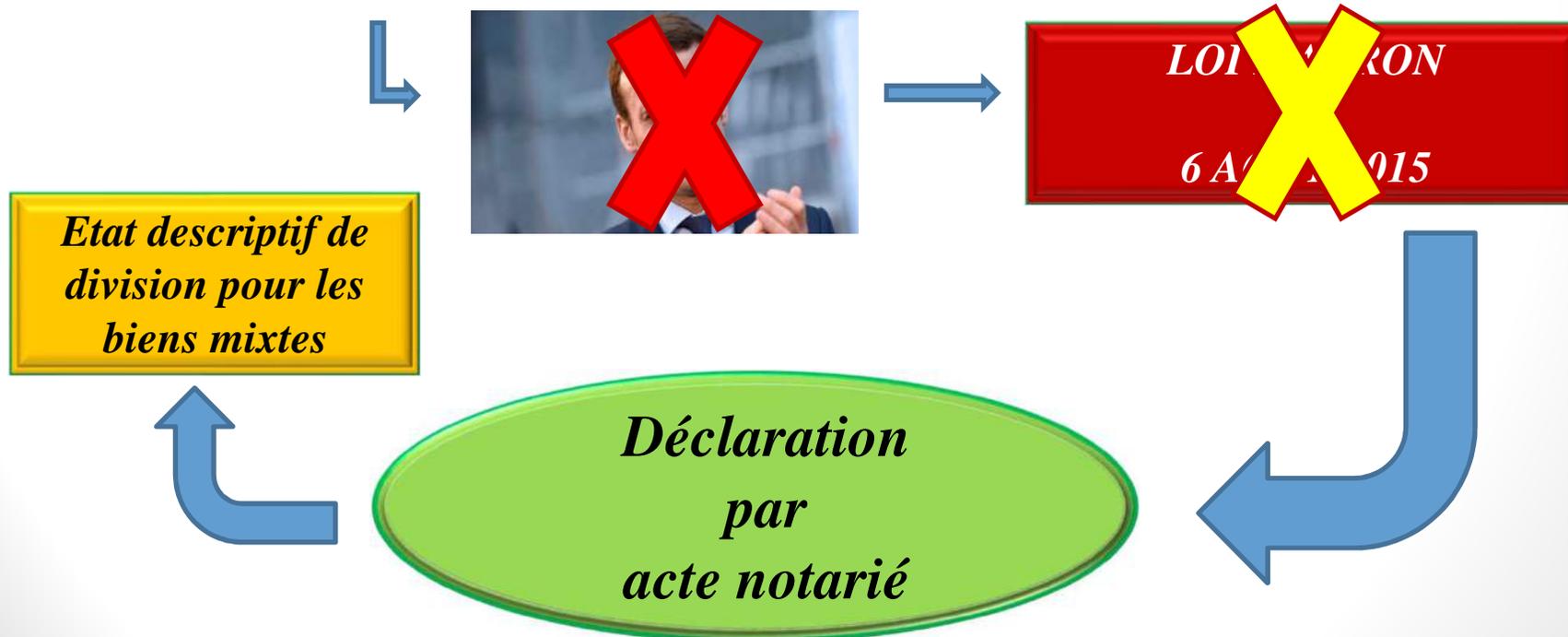


LES OUTILS DE PREVENTION



L'INSAISSABILITE DE L'IMMOBILIER

✓ Pour les autres biens immobiliers



LES OUTILS DE PREVENTION



L'INSAISSABILITE DE L'IMMOBILIER NON PROFESSIONNEL

LES EFFETS

LES OUTILS DE PREVENTION



L'INSAISSABILITE DE L'IMMOBILIER NON PROFESSIONNEL

**LES CREANCIERS PROFESSIONNELS NE
POURRONT SAISIR :**

- **NI L'IMMEUBLE**
- **NI LE PRIX DE VENTE
DE L'IMMEUBLE**



*Sous condition de emploi dans l'acquisition
d'une résidence principale dans le délai d'un an*

LES OUTILS DE PREVENTION



L'INSAISSABILITE DE L'IMMOBILIER NON PROFESSIONNEL

LES LIMITES

LES OUTILS DE PREVENTION



L'INSAISSABILITE DE L'IMMOBILIER

✓ 1^{ère} limite : La nature des dettes

Dettes concernées = dettes nées à l'occasion de l'activité professionnelle



EMPRUNTS PROFESSIONNELS

DETTES FOURNISSEURS

DETTES FISCALES

TVA – CONTRIBUTIONS LIEES A L'ACTIVITE

DETTES SOCIALES

SALAIRES – COTISATIONS SOCIALES



DETTES FISCALES

PERSONNELLES

IMPÔT SUR LE REVENU

DETTES FISCALES PRO.

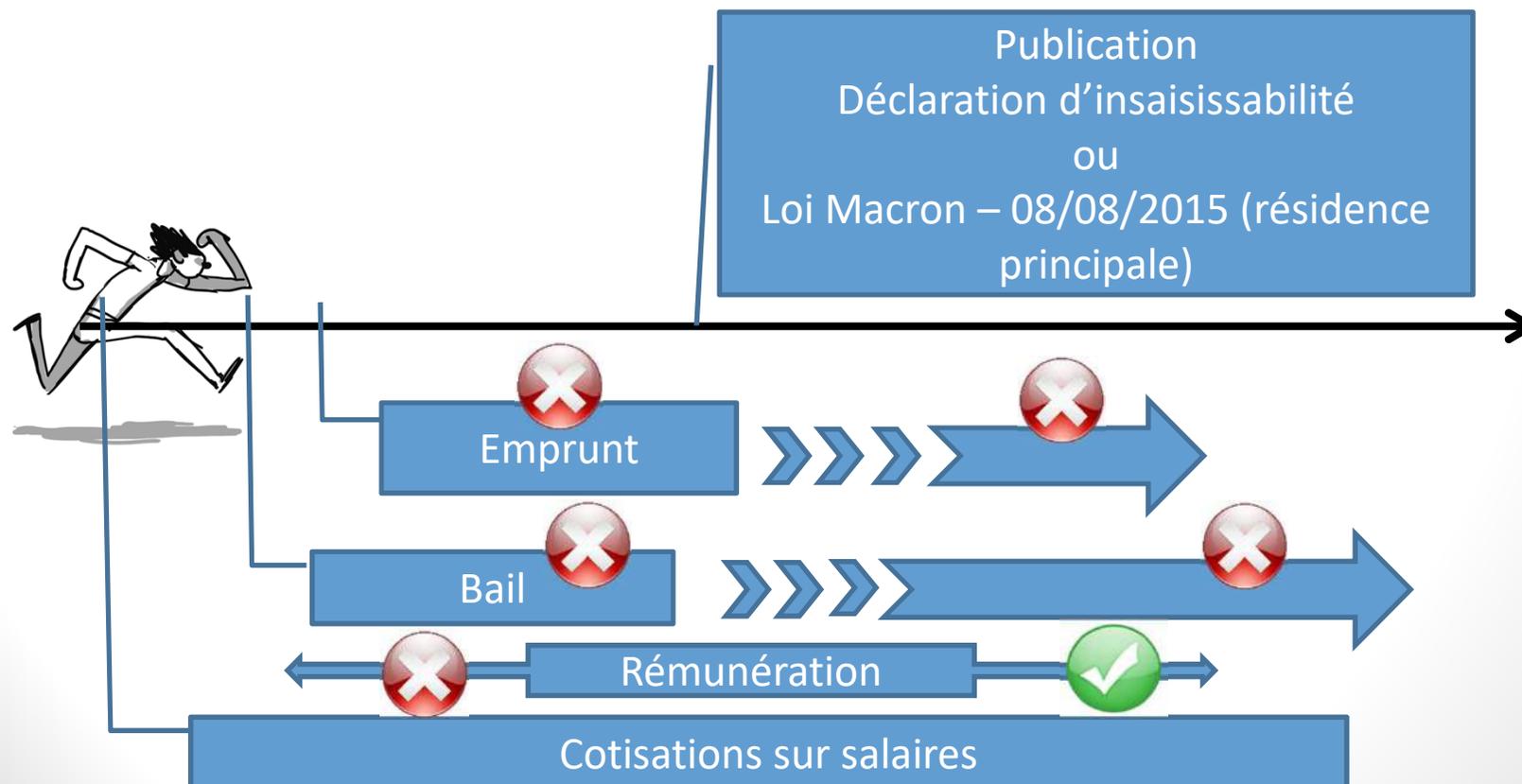
- SI MANOEUVRES FRAUDULEUSES
- SI MANQUEMENTS GRAVES ET REPÉTÉS AUX OBLIGATIONS FISCALES

LES OUTILS DE PREVENTION



L'INSAISSABILITE DE L'IMMOBILIER

✓ 2^{ème} limite : La Date de la dette



LES OUTILS DE PREVENTION



L'INSAISSABILITE DE L'IMMOBILIER

✓ 3ème limite : La procédure collective



La déclaration d'insaisissabilité effectuée après cessation de paiement est nulle de plein droit

La déclaration d'insaisissabilité effectuée en période suspecte (6 mois avant la cessation de paiement) peut faire l'objet d'une demande en annulation facultative

LES OUTILS DE PREVENTION



L'INSAISSABILITE DE L'IMMOBILIER

✓ 4ème limite : Le divorce



Si l'immeuble insaisissable n'est pas attribué à l'époux entrepreneur, l'insaisissabilité ne se reporte pas sur les biens qui lui sont attribués en échange (y compris sommes d'argent)

LES OUTILS DE PREVENTION



L'INSAISSABILITE DE L'IMMOBILIER

✓ 5ème limite : Le décès



Avant la loi Macron : Le décès de l'entrepreneur individuel mettait fin automatique à l'insaisissabilité des immeubles

Depuis la loi Macron : L'insaisissabilité prend fin à « la liquidation de la succession »

LES OUTILS DE PREVENTION



L'INSAISSABILITE DE L'ASSURANCE-VIE



LES OUTILS DE PREVENTION



L'INSAISSABILITE DE L'ASSURANCE-VIE

LE PRINCIPE

LES OUTILS DE PREVENTION



L'INSAISSABILITE DE L'ASSURANCE-VIE

Article L. 132-14 du Code des assurances :

« Le capital ou la rente garantis au profit d'un bénéficiaire déterminé ne peuvent être réclamés par les créanciers du contractant »



LES OUTILS DE PREVENTION



L'INSAISSABILITE DE L'ASSURANCE-VIE

***Permet au chef
d'entreprise de
placer des capitaux
à l'abri des
poursuites de ses
créanciers privés et
professionnels***



LES OUTILS DE PREVENTION



L'INSAISSABILITE DE L'ASSURANCE-VIE

LES LIMITES

LES OUTILS DE PREVENTION



L'INSAISSABILITE DE L'ASSURANCE-VIE

✓ 1ère limite : Les primes manifestement exagérées

Le caractère excessif des primes s'apprécie au regard :

- de la situation personnelle et familiale
- de l'âge de l'assuré
- du patrimoine global de l'assuré
- de l'utilité de l'opération d'assurance pour le souscripteur (au moment du versement des primes)

Le créancier pourra agir contre le bénéficiaire au dénouement du contrat



LES OUTILS DE PREVENTION



L'INSAISSABILITE DE L'ASSURANCE-VIE

✓ 2ème limite : La procédure collective

Mêmes punitions que pour la déclaration d'insaisissabilité :

- *Nullité de plein droit du contrat souscrit après cessation de paiement*
- *Nullité facultative sur demande du contrat souscrit en période suspecte*



LES OUTILS DE PREVENTION



L'INSAISSABILITE DE L'ASSURANCE-VIE

✓ 3ème limite : Le blanchiment de capitaux



- *Pendant l'enquête, les fonds sont bloqués*
- *Si l'infraction pénale est prouvée, les fonds placés peuvent être saisis*

LES OUTILS DE PREVENTION



L'INSAISSABILITE DE L'ASSURANCE-VIE

✓ 4ème limite : Le fisc

Loi du 6 décembre 2013

—

Applicable depuis le 08/12/2013

Contrats concernés:

- Individuels et collectifs
- Mono et multi-supports
- rachetables

Contrats exclus :

- Temporaire décès et vie sans contre-assurance
- Rentes viagères immédiates , en cours, et différées, sans contre-assurance
- PERP



LES OUTILS DE PREVENTION



L'INSAISSABILITE DE L'ASSURANCE-VIE

✓ 4ème limite : Le fisc

Des incertitudes quant à
l'application du texte

- *Saisie de la valeur de rachat ?*
- *Ou gel du contrat ?*



LES OUTILS DE PREVENTION



L'INSAISSABILITE DE L'ASSURANCE-VIE

✓ 4ème limite : Le fisc

**Depuis le 1^{er} janvier 2016
Fichier FICOVIE**

Les assureurs doivent maintenant alimenter un fichier indiquant :

- *La souscription ou le dénouement de tout contrat de plus de 7.500,00 euros*
- *Le montant cumulé des primes versées, la valeur de rachat et le montant du capital garanti*
- *Les nom, date, lieu de naissance et adresse du souscripteur*



LES OUTILS DE PREVENTION



LE DEMEMBREMENT DE PROPRIETE



LES OUTILS DE PREVENTION



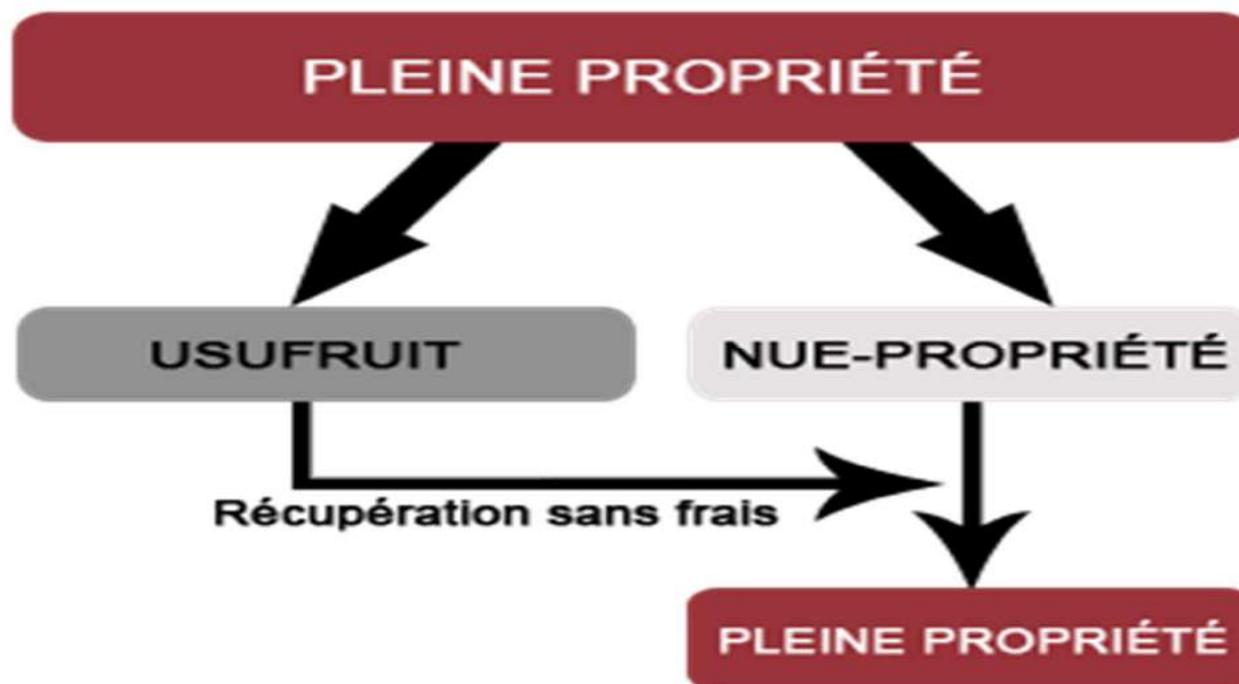
DEMEMBREMENT DE PROPRIETE

LE MECANISME

LES OUTILS DE PREVENTION



DEMEMBREMENT DE PROPRIETE



LES OUTILS DE PREVENTION



LE DEMEMBREMENT DE PROPRIETE

EXEMPLES

LES OUTILS DE PREVENTION



DEMEMBREMENT DE PROPRIETE

✓ 1^{er} exemple : donation de la nue-propiété

Je donne la nue-propiété d'un bien (immobilier, placement, titres de société) à mon enfant en me réservant l'usufruit viager

Inconvénients :

- *Je ne suis plus propriétaire du bien*
- *Je ne peux donc plus en disposer librement*
- *En cas de vente : répartition du prix, sauf convention de quasi-usufruit*

Avantages :

- *Mes créanciers ne peuvent plus saisir le bien*
- *Ils ne peuvent saisir que mes droits en usufruit, mais, en pratique, ne le feront pas.*

Valeur marchande quasi-nulle

LES OUTILS DE PREVENTION



DEMEMBREMENT DE PROPRIETE

✓ 2ème exemple : donation de l'usufruit temporaire

Je donne l'usufruit d'un bien (immobilier, placement, titres de société) à mon enfant pour une durée déterminée

Inconvénients :

➤ *Je me prive de la jouissance du bien pour une période plus ou moins longue*

Est-ce vraiment un inconvénient



Avantages :

- *Mes créanciers ne peuvent plus saisir le bien*
- *Ils ne peuvent saisir que mes droits en nue-propriété, mais, en pratique, ne le feront pas.*

Valeur marchande quasi-nulle

Risque en fin d'usufruit



LES OUTILS DE PREVENTION



LE DEMEMBREMENT DE PROPRIETE

LIMITES

LES OUTILS DE PREVENTION



LE DEMEMBREMENT DE PROPRIETE

✓ *Fictivité de la donation*

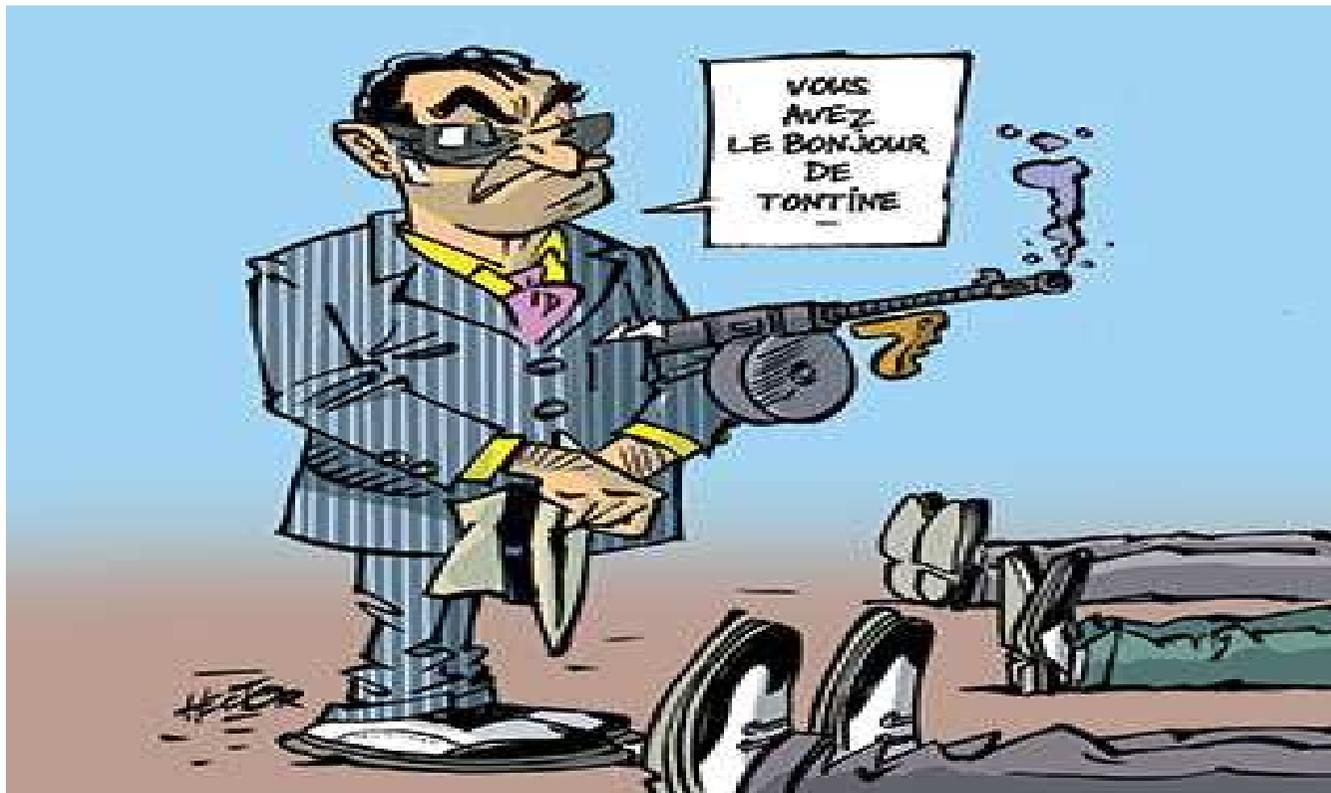
✓ *Fraude aux droits des créanciers*

✓ *Procédure collective*

LES OUTILS DE PREVENTION



LA TONTINE



LES OUTILS DE PREVENTION



TONTINE

LE MECANISME

LES OUTILS DE PREVENTION



TONTINE

La tontine est un pacte conclu entre deux ou plusieurs personnes lors de l'acquisition d'un bien et en vertu duquel seul le survivant sera considéré comme propriétaire, chaque acquéreur conservant la jouissance du bien sa vie durant.



LES OUTILS DE PREVENTION



TONTINE

Il sera conseillé de monter préalablement une société (SCI pour les immeubles, SC pour les placements financiers) et faire porter la tontine sur les parts de société.

Ce qui permettra d'atténuer certains inconvénients de la tontine, notamment concernant la gestion des biens en cas de mésentente.



LES OUTILS DE PREVENTION



TONTINE

LES EFFET

LES OUTILS DE PREVENTION



TONTINE

*Les biens soumis à un pacte tontinier sont insaisissables jusqu'aux termes du pacte.
(Cour de Cassation : 1^{ère} ch. civ. – 18/11/1997)*



LES OUTILS DE PREVENTION



TONTINE

LES LIMITES

LES OUTILS DE PREVENTION



TONTINE

- ✓ Complexité du mécanisme – A manier avec prudence
- ✓ Incompatible avec les biens de communauté
- ✓ Fraude aux droits des créanciers
- ✓ Procédure collective

LES OUTILS DE PREVENTION



LA PORTEE DES ENGAGEMENTS DE CAUTIONNEMENT

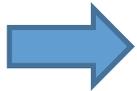


LES OUTILS DE PREVENTION

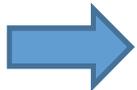


LA PORTEE DES ENGAGEMENTS DE CAUTIONNEMENT

✓ Les évidences



Le cautionnement engage tous les biens de la personne caution



A chaque fois que c'est possible : préférer une garantie sur un ou plusieurs biens plutôt qu'un engagement de caution

LES OUTILS DE PREVENTION



LA PORTEE DES ENGAGEMENTS DE CAUTIONNEMENT

CES PETITES ERREURS QUI FONT TOUTE LA DIFFÉRENCE



LES OUTILS DE PREVENTION



LA PORTEE DES ENGAGEMENTS DE CAUTIONNEMENT

✓ Le formalisme radical

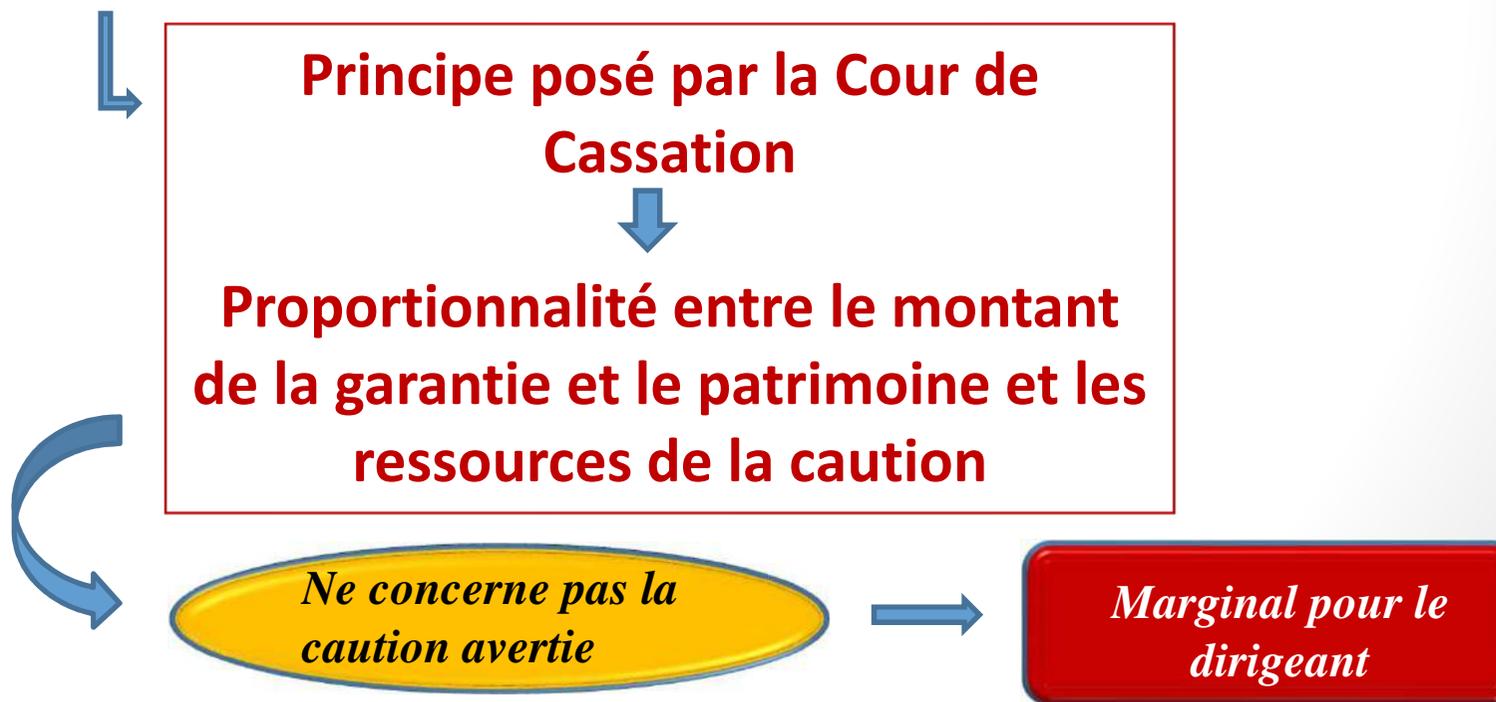
- ➔ **L'intervention du conjoint, partenaire pacsé ou concubin**
- ➔ **Les mentions manuscrites pour les engagements sous signature privée**
- ➔ **Le devoir de mise en garde**
- ➔ **Le devoir d'information**

LES OUTILS DE PREVENTION



LA PORTEE DES ENGAGEMENTS DE CAUTIONNEMENT

✓ *Le non-respect de l'exigence de proportionnalité*

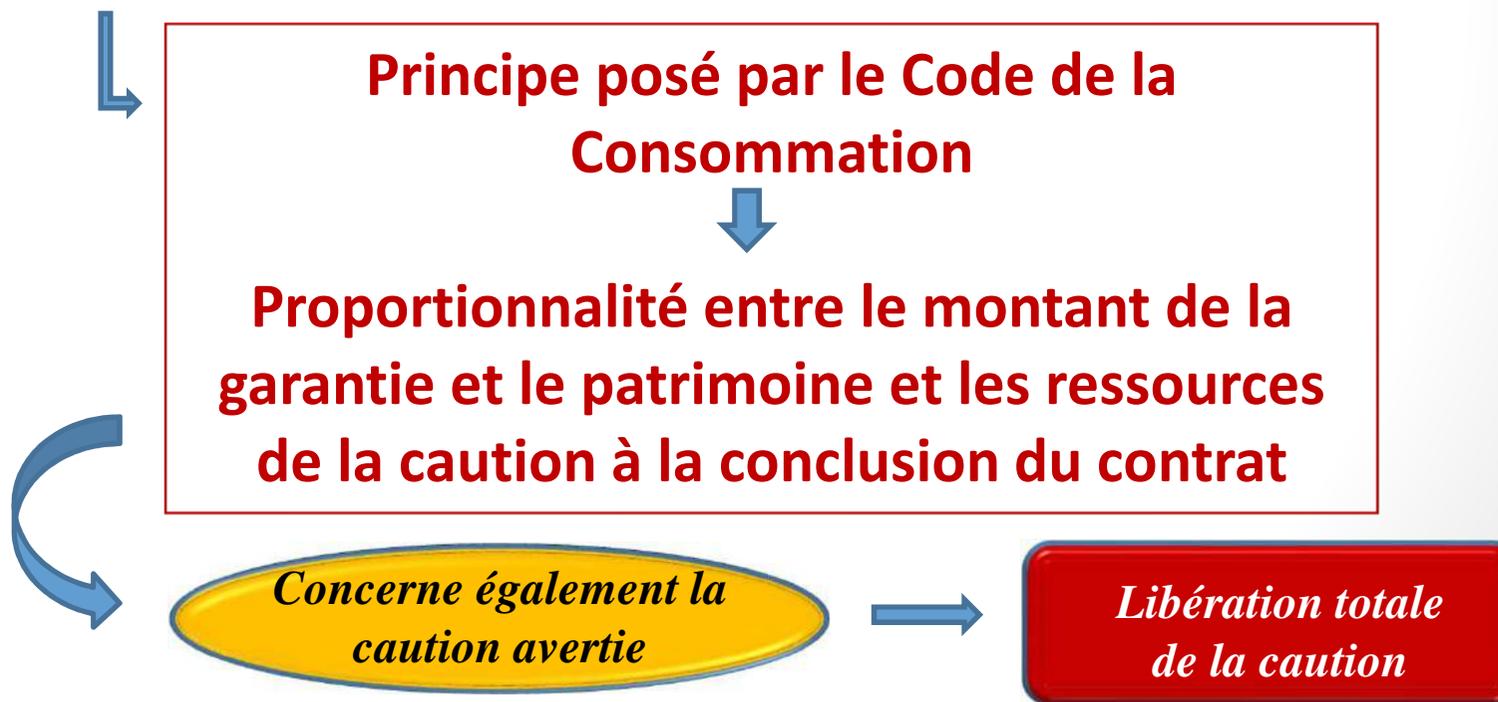


LES OUTILS DE PREVENTION



LA PORTEE DES ENGAGEMENTS DE CAUTIONNEMENT

✓ Le non-respect de l'exigence de proportionnalité



LES OUTILS DE PREVENTION



LA PORTEE DES ENGAGEMENTS DE CAUTIONNEMENT

✓ L'octroi abusif de crédit

Principe posé par le Code de Commerce



Lorsque le débiteur principal est placé en procédure collective, les créanciers peuvent voir leur responsabilité engagée par la caution, notamment si les garanties sont disproportionnées vis-à-vis du concours financier accordé.

*Réduction ou annulation
de la caution*

OU

Domages et intérêts

DEUXIEME PARTIE



PROTECTION DU PATRIMOINE PROFESSIONNEL CONTRE LES RISQUES DE LA VIE PRIVEE



IDENTIFIER LES RISQUES



RISQUE INCAPACITE

Mandat de protection future
Assurance homme clé
Aménagement statutaire

RISQUE DECES

Mandat à effet posthume
Aménagement du Régime
Matrimonial
Donation entre époux
Testament
Assurance homme clé
Assurance-vie et décès
Engagement Dutreil
Transmission
Aménagement statutaire



RISQUE DIVORCE

Aménagement du Régime
Matrimonial
Aménagement statutaire

LES OUTILS DE PREVENTION



RISQUE INCAPACITE



LES OUTILS DE PREVENTION



MANDAT DE PROTECTION FUTURE



MANDAT DE PROTECTION FUTURE



OBJECTIFS



Anticiper un accident de la vie



**Eviter une paralysie de l'entreprise
en cas d'incapacité**



**Ecarter une mise sous curatelle ou
tutelle**



**Organiser une protection juridique
sur mesure**

MANDAT DE PROTECTION FUTURE



MISE EN PLACE



Soit par acte sous seing privé



Soit par acte notarié



**Possibilité d'autoriser le mandataire
à réaliser des actes de disposition à
titre onéreux**

Environ

350,00 €

MANDAT DE PROTECTION FUTURE



CONTENU



Désignation d'un ou plusieurs mandataires pour représenter le chef d'entreprise en cas d'incapacité



Détermination des pouvoirs du mandataire



Détermination des modalités de contrôle de la mission du mandataire



Détermination des modalités de rémunération du mandataire

MANDAT DE PROTECTION FUTURE



LES BONS CONSEILS



Désigner un mandataire en second



Prévoir une possibilité pour le mandataire de se faire assister ou de déléguer pour des tâches spécifiques



Prévoir un collège de personnes devant autoriser le mandataire à réaliser les opérations importantes



Coupler avec une assurance incapacité au profit du mandataire



MANDAT DE PROTECTION FUTURE



LES LIMITES



**Difficulté à trouver un mandataire
compétent se portant volontaire**



Responsabilité civile et pénale



**Ingérence toujours possible du Juge
des Tutelles**



**Etablissements bancaires et
financiers refusant parfois de jouer
le jeu**



LES OUTILS DE PREVENTION



SOLUTIONS ASSURANTIELLES



SOLUTIONS ASSURANTIELLES



OBJECTIFS



**Anticiper l'impact financier sur
l'entreprise d'une incapacité**



**Assurer la rémunération d'un
mandataire**

SOLUTIONS ASSURANTIELLES



MISE EN PLACE



**Souscription d'une assurance
homme-clé couvrant le risque
d'incapacité**

**Contrat à fonds perdus sans valeur
de rachat**

*Primes déductibles si
versées par l'entreprise*



Exemple :
✓ 50 ans
✓ 100.0000 €

278,00 €/an

SOLUTIONS ASSURANTIELLES



MECANISME



Capital versé à l'entreprise, à charge de reverser au mandataire si destiné à rémunérer un mandat de protection future



Fiscalement = résultat exceptionnel pour l'entreprise



LES OUTILS DE PREVENTION



RISQUE DECES



LES OUTILS DE PREVENTION



MANDAT A EFFET POSTHUME



MANDAT A EFFET POSTHUME



OBJECTIFS



**Eviter une paralysie de l'entreprise
en cas de décès**



**Ecarter les règles de l'indivision
successorale en matière de prise de
décision**

MANDAT A EFFET POSTHUME



MISE EN PLACE

Soit par acte sous seing privé

Soit par acte notarié

Possibilité d'autoriser le mandataire à réaliser des actes autres que de simple administration ou gestion

Sauf les actes de disposition qui restent de la compétence des héritiers

Environ

350,00 €

MANDAT A EFFET POSTHUME



CONTENU



Désignation d'un ou plusieurs mandataires pour gérer l'entreprise en cas de décès (5 ans maximum)



Détermination des pouvoirs du mandataire



Détermination des modalités de contrôle de la mission du mandataire



Détermination des modalités de rémunération du mandataire

MANDAT A EFFET POSTHUME



LES BONS CONSEILS



Désigner un mandataire en second



Prévoir une possibilité pour le mandataire de se faire assister ou de déléguer pour des tâches spécifiques



Prévoir un collège de personnes devant autoriser le mandataire à réaliser les opérations importantes



Coupler avec une assurance homme-clé à libération progressive au profit du mandataire



MANDAT A EFFET POSTHUME



LES LIMITES



**Difficulté à trouver un mandataire
compétent se portant volontaire**



Responsabilité civile et pénale



**Ingérence toujours possible du Juge
des Tutelles si héritiers mineurs**



**Dans les holdings, le pouvoir
d'administration du mandataire peut
lui permettre de vendre une filiale**



LES OUTILS DE PREVENTION



AMENAGEMENT DU REGIME MATRIMONIAL



AMENAGEMENT DU REGIME MATRIMONIAL



OBJECTIFS



**Accroître les droits et pouvoirs du
conjoint survivant en cas de décès**



**Atténuer les impacts fiscaux d'une
transmission subie (décès)**

AMENAGEMENT DU REGIME MATRIMONIAL



LES AMENAGEMENTS POSSIBLES

Le choix du régime matrimonial

Séparation de



Société
d'acquêts

Communauté
réduite aux
acquêts

Communauté
universelle

AMENAGEMENT DU REGIME MATRIMONIAL



LES AMENAGEMENTS POSSIBLES

Les avantages matrimoniaux

L'avantage matrimonial
n'est pas une libéralité

L'avantage matrimonial
n'est pas taxé aux
droits de succession

L'avantage matrimonial
permet d'accroître les
droits du conjoint

L'avantage matrimonial
peut permettre plus de
souplesse dans la
transmission de
l'entreprise

AMENAGEMENT DU REGIME MATRIMONIAL



LES AMENAGEMENTS POSSIBLES

Les avantages matrimoniaux



Le prélèvement moyennant
indemnité



La clause de partage inégal



L'attribution intégrale

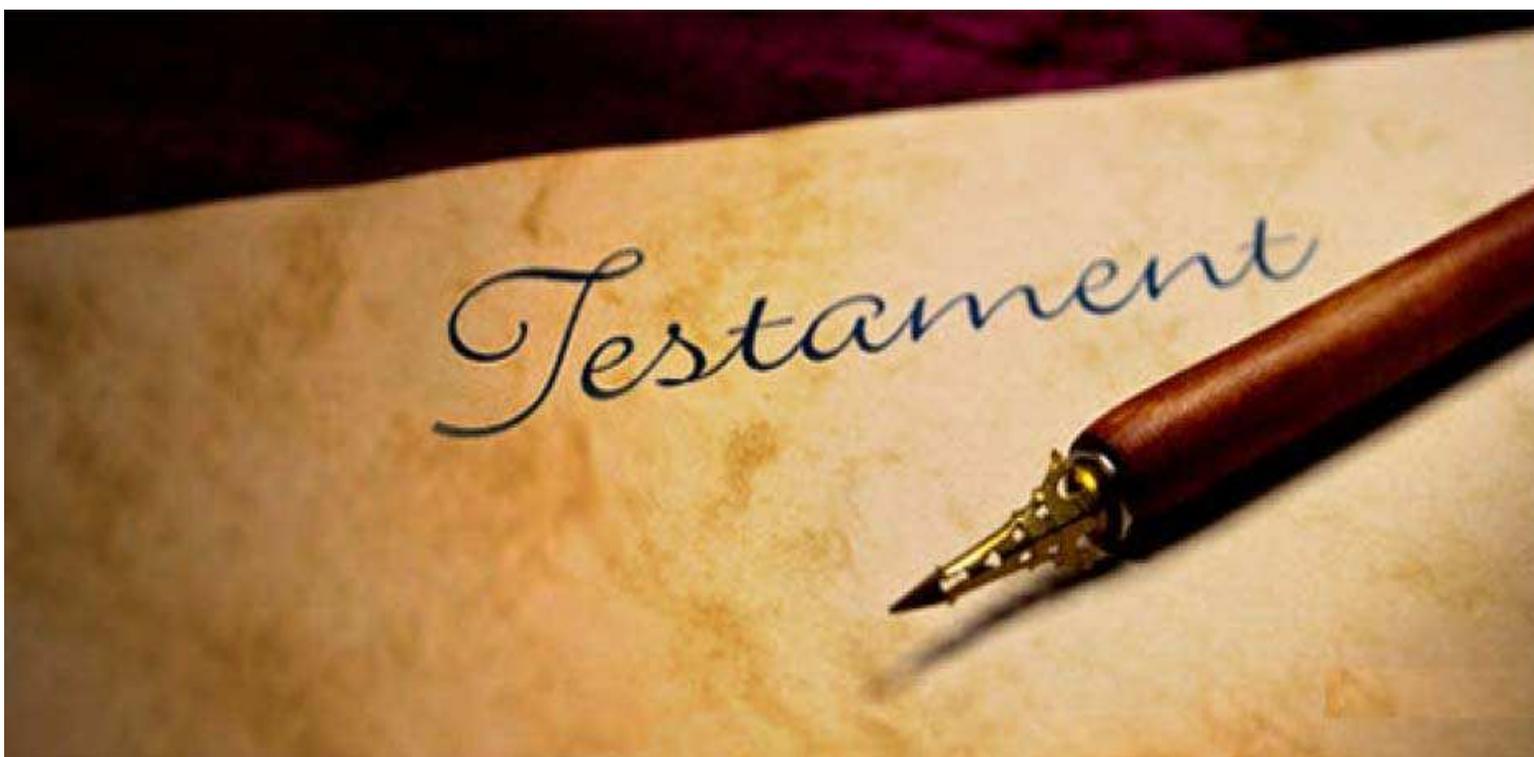


La clause de préciput

LES OUTILS DE PREVENTION



TESTAMENT



TESTAMENT



OBJECTIFS



**Désigner un ou plusieurs héritier(s)
repreneur(s) de l'entreprise**



**Eviter une situation d'indivision sur
l'entreprise**



**Ecarter un risque de paralysie de
l'entreprise**

TESTAMENT



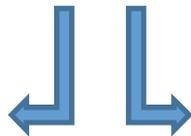
MISE EN PLACE

Testament olographe



- ✓ Simplicité et moindre coût
- ✓ Mais contestation possible
 - ↳ *D'où un risque accru de blocage au décès*

Testament authentique



- ✓ Sécurisation de la disposition testamentaire



TESTAMENT



CONTENU ENVISAGEABLE



Désignation du ou des légataire(s) de l'entreprise



Désignation éventuelle d'un exécuteur testamentaire (le cas échéant chargé de contrôler le mandataire à effet posthume)



Désignation du ou des bénéficiaire(s) des contrats d'assurance-vie ou décès

LES OUTILS DE PREVENTION



SOLUTIONS ASSURANTIELLES



SOLUTIONS ASSURANTIELLES



OBJECTIFS



Disposer d'un capital destiné à faire face la perte d'exploitation liée au décès

Disposer d'un capital destiné à faire face à la fiscalité générée par le décès

Disposer d'un capital destiné à rémunérer un mandataire à effet posthume

SOLUTIONS ASSURANTIELLES



LES OPTIONS



Assurance-vie ou Assurance-décès



**Primes versées à titre individuel ou
par l'entreprise**



**Bénéficiaire : les héritiers ou
l'entreprise**

LES OUTILS DE PREVENTION



AMENAGEMENTS DES CLAUSES STATUTAIRES



CLAUSES STATUTAIRES



OBJECTIFS



Organiser les pouvoirs au sein de la société



Adapter les conditions d'entrée et de sortie des associés



Eviter une situation de blocage en cas de transmission subie



Rendre les statuts et les pactes d'associés compatibles avec les autres mesures préconisées

CLAUSES STATUTAIRES



LES PISTES DE REFLEXION



→ **Objet social**

→ **Conditions de nomination et révocation du dirigeant**

→ **Pouvoirs du dirigeant**

→ **Co-gérance ou gérance subsidiaire**

→ **Clauses d'agrément**

→ **Pouvoirs usufruitiers/nus-propriétaires**

LES OUTILS DE PREVENTION



DUTREIL TRANSMISSION

Le pacte Dutreil

Transmission d'entreprise à titre gratuit

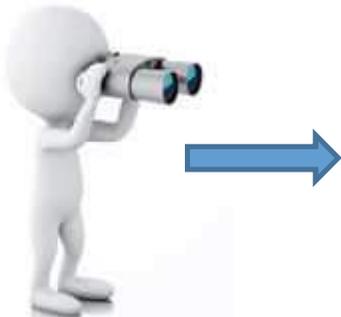
- 75 %



PACTE DUTREIL



OBJECTIFS



**Réduire la fiscalité d'une transmission
subie**

PACTE DUTREIL



CONDITIONS

**SI TRANSMISSION A TITRE
GRATUIT (DONATION –
SUCCESSION) DE TITRES DE
SOCIETE**

**Engagement collectif de
conservation des titres (34%)
pendant 2 ans par le
donateur et au moins 1 autre
associé**

**Engagement individuel de
conservation des titres
pendant 4 ans par le
bénéficiaire de la donation**

**Fonction de dirigeant
pendant 3 ans**

**SI TRANSMISSION A TITRE
GRATUIT (DONATION –
SUCCESSION) D'UNE
ENTREPRISE INDIVIDUELLE**

**Détention de l'entreprise
depuis au moins 2 ans par le
donateur**

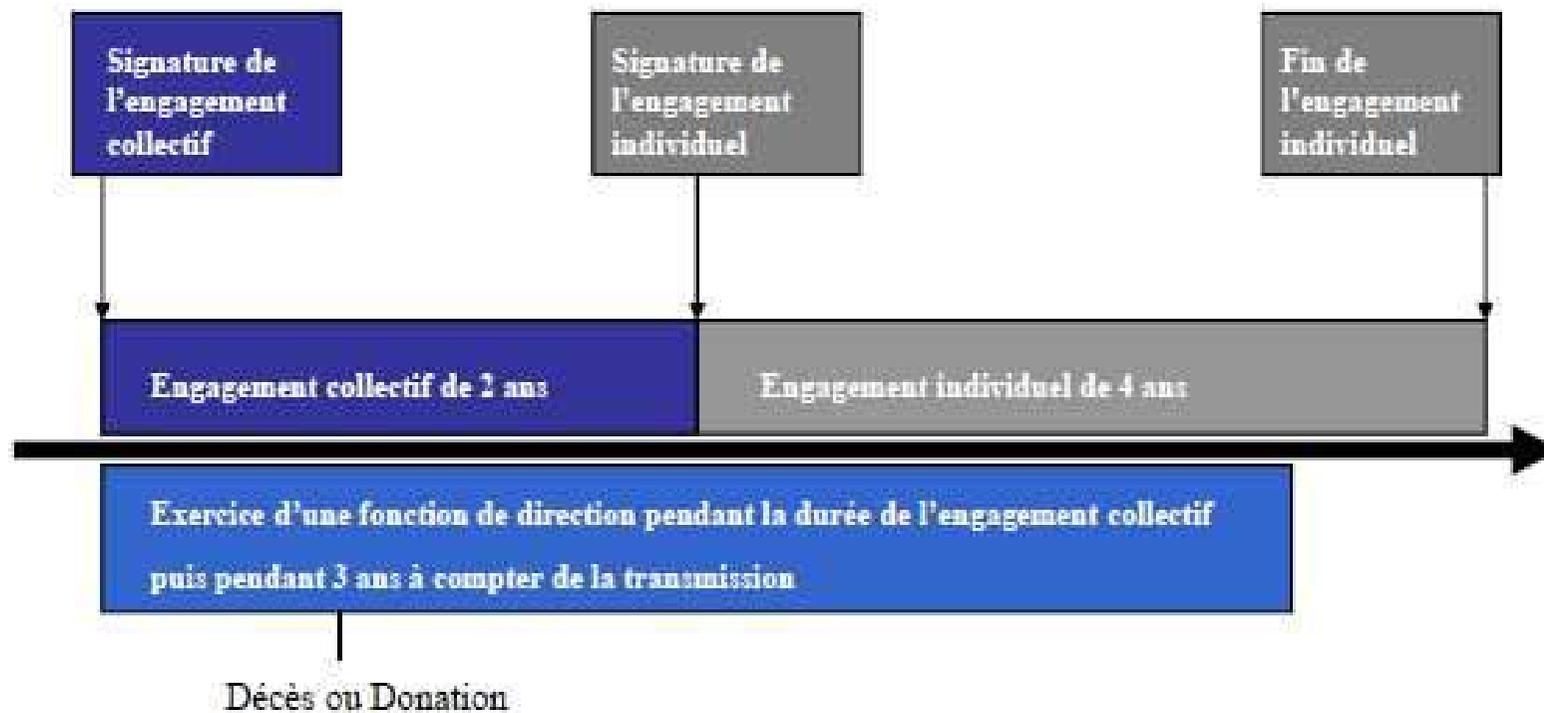
**Conservation pendant 4 ans
par le bénéficiaire de la
donation**

**Poursuite de l'exploitation
pendant 3 ans**

PACTE DUTREIL



CONDITIONS



PACTE DUTREIL



EFFETS

- 75 %

Environ
1.300,00 €



LES OUTILS DE PREVENTION



RISQUE DIVORCE



LES OUTILS DE PREVENTION



AMENAGEMENT DU REGIME MATRIMONIAL



AMENAGEMENT DU REGIME MATRIMONIAL



OBJECTIFS



**Eviter une ingérence de l'ex-conjoint dans
l'entreprise**



**Eviter une indivision post-dissolution sur
l'entreprise**



**Eviter que les conséquences financières du
divorces ne conduisent à devoir céder
l'entreprise**

AMENAGEMENT DU REGIME MATRIMONIAL



LES AMENAGEMENTS POSSIBLES

Le choix du régime matrimonial

Séparation de
biens

Société
d'acquêts

Communauté
réduite aux
biens
que

Communauté
un

AMENAGEMENT DU REGIME MATRIMONIAL



LES FAUSSES BONNES IDÉES

En régime communautaire



**Exclure de la communauté les biens professionnels,
même acquis pendant le mariage**



**Clause de prélèvement de l'entreprise moyennant
indemnité**



Partage inégal de communauté



Clause d'exclusion des récompenses

AMENAGEMENT DU REGIME MATRIMONIAL



LES FAUSSES BONNES IDÉES

En régime communautaire

Le grain de sable

*Réforme
du
divorce
26/05/2004*



Article 265 alinéa 2 du Code Civil :

« Le divorce emporte révocation de plein droit des avantages matrimoniaux qui ne prennent effet qu'à la dissolution du régime matrimonial..., sauf volonté contraire de l'époux qui les a consentis. Cette volonté est constatée par le juge au moment du prononcé du divorce... »

AMENAGEMENT DU REGIME MATRIMONIAL



LES FAUSSES BONNES IDÉES

En régime séparatiste

L'inconvénient majeur



*Le conjoint ne participe pas à
l'enrichissement*

AMENAGEMENT DU REGIME MATRIMONIAL



LA VRAIE BONNE IDÉE

La Société d'Acquêts

Comment ça marche ?



Séparation de biens

AMENAGEMENT DU REGIME MATRIMONIAL



LA VRAIE BONNE IDÉE

La Société d'Acquêts

Les précautions *Un contrat sur mesure*

La bonne désignation des biens de la société d'acquêts

L'organisation des flux et revenus entre patrimoines propres des époux et société d'acquêts

Prévoir une clause de préciput en cas de décès

Prévoir (ou pas) une clause de reprise, en cas divorce, des apports réalisés au profit de la société d'acquêts



*Contrats
établis
avant 2004
à
modifier*

LES OUTILS DE PREVENTION



AMENAGEMENT STATUTAIRE



AMENAGEMENT STATUTAIRE



LES VRAIES SITUATIONS A RISQUE

Régime de communauté



Entreprise individuelle



*Inefficacité du statut
EIRL*



AMENAGEMENT STATUTAIRE



LES VRAIES SITUATIONS A RISQUE

Régime de communauté



sociétés à titres non négociables
(SARL, SNC, ...)

Article
1832-2
du
Code
Civil

*Risque de revendication
de la qualité d'associé
par le conjoint*

=

Ingérence
dans le capital
et la gestion de
la société

{ 136 }

AMENAGEMENT STATUTAIRE



LES PISTES DE REFLEXION

Préférer les sociétés à titres non
négociables



SA – SAS – SELAFA - SELAS



*Impossibilité de revendiquer
la qualité d'associé pour le
conjoint*



AMENAGEMENT STATUTAIRE



LES PISTES DE REFLEXION

Clauses statutaires

Objet social

Modalités de nomination et révocation du dirigeant

Pouvoirs du dirigeant

Règles de majorité

Actions de préférence

Clause d'agrément et d'exclusion



AMENAGEMENT STATUTAIRE



LES PISTES DE REFLEXION

Modalités d'affectation du résultat

Rémunération du dirigeant

Dividendes

Réserves statutaires

Mise en réserves





CONCLUSION



LE BON PILOTAGE



Tout au long de ma vie professionnel, je vérifie si :

- **j'ai pris les bonnes mesures pour me protéger, protéger ma famille et mon entreprise**
- **si celles-ci sont toujours adaptée (modifications de ma situation personnelle, modifications de mon entreprise, modifications des règles légales et fiscales, changement des mes objectifs)**



CONCLUSION



LE BON CONSEIL

